



C4 Ventures

Rapport

Article 29 Loi Energie Climat

C4 Ventures Management SAS

C4 Ventures Management est une société de gestion française agréée par l'AMF depuis le 6 février 2020.

Nous gérons un fonds de capital-risque, C4 Ventures 2, SLP déclarée à l'AMF, dont l'encours est de 64 millions d'euros.

Notre politique ESG

C4 Ventures ne prend pas les critères ESG, de risques de durabilité et des PAI en compte dans sa politique d'investissement.

Nous entrons dans le champ d'application de l'article 6 de règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 (règlement SFDR).

Notre stratégie ESG, mise en ligne en mars 2021 sur notre site Internet, indique que nous sommes conscients que les sujets environnementaux, sociaux ou de gouvernance peuvent avoir un impact sur la performance financière des entreprises en portefeuille et des fonds C4 Ventures.

En tant que fonds de capital-risque, notre mission est d'allouer les capitaux confiés par nos souscripteurs aux porteurs de projets les plus prometteurs.

Nous sommes engagés dans une démarche de progrès continu et nous aidons nos startups en portefeuille à intégrer les critères ESG dans leurs activités traditionnelles.

Ressources allouées à la stratégie ESG

Notre politique ESG et la non prise en compte, lors de nos investissements, des critères ESG, fait l'objet d'une présentation dans nos documents de communication à l'égard de :

- Nos prospects
- Nos LPs

La démarche d'accompagnement de nos participations prend la forme de l'envoi d'un questionnaire annuel permettant d'évaluer leur maturité sur les trois verticales E, S et G. Un rapport global sur l'ensemble du portefeuille et individuel par société est ensuite rédigé et adressé à nos LPs et à chacune des sociétés.

Un ETP est affecté à toutes les questions relatives aux sujets ESG.